

bâtiment de la Loge du Change, même le lit de la Saône, fixèrent à tour de rôle l'attention des hommes compétents. Renonçant à faire disparaître les bancs de roches qui encombraient le milieu de la rivière, on songea sérieusement un instant à les utiliser pour les assises d'un nouveau Palais de Justice qui aurait flanqué au nord et au midi le pont de pierre. Dans sa correspondance officielle, le premier président, comte Bastard d'Etang, ne négligea pas sans doute de signaler l'insuffisance de la maison de Roanne au point de vue du service des audiences de la Cour ; mais il semble que c'était là une considération accessoire à ses yeux. Sa lettre du 10 août 1820, adressée à l'administration préfectorale du Rhône, témoigne de son profond intérêt pour les anciennes archives de la Compagnie. A ce titre, elle a sa place marquée dans cet aperçu historique ; en voici la première partie :

« Monsieur le Préfet, vous connaissez l'état déplorable dans lequel se trouvent les archives déposées au greffe de la Cour royale. Placées dans les combles de l'affreux bâtiment qu'elle occupe, elles sont dans le plus grand désordre, exposées à la poussière, trop souvent à la pluie, rongées et dévorées par les rats. Cependant ces archives, formées de la réunion des anciens actes de l'état-civil, des anciens protocoles des notaires, en un mot, de tout ce qui était déposé dans les greffes des anciennes sénéchaussées, sont de la plus haute importance pour tout le ressort de la Cour royale. Chacun y trouve les preuves de sa filiation et ses anciens titres de propriété. Il est urgent d'apporter remède au dépérissement de toutes ces mi-